POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE GESTIONNAIRE DES COMPTES PRINCIPAUX OU LE SERVICE DE LIAISON SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE D'ALNYLAM

[Pr]ONPATTRO® (patisiran) est indiqué dans le traitement de la polyneuropathie chez les patients adultes atteints d'amylose à transthyrétine héréditaire (ATTRh)[1].

QUÉBEC[2]

PATISIRAN :

- pour le traitement de la polyneuropathie chez les adultes atteints d'amylose héréditaire de la transthyrétine (ATTRh).

À l'instauration du traitement, la personne :

- doit avoir reçu une confirmation génétique de l'ATTRh;

  et

- doit présenter un score au Neuropathy Impairment Score (NIS) de 5 à 130 points;

  et

- doit avoir une condition ambulatoire qui correspond au stade 1 ou 2 sur l'échelle Functional Ambulation Performance (FAP) ou au stade 1, 2, 3a ou 3b sur l'échelle d'invalidité liée à la polyneuropathie (PND);

  et

- ne doit pas avoir une cardiomyopathie qui correspond à la classe III ou IV de la New York Heart Association (NYHA).

Les autorisations sont données à raison d'une dose maximale de 0,3 mg/kg de patisiran une fois toutes les 3 semaines, jusqu'à une dose maximale de 30 mg.

La durée maximale de chaque autorisation est de 6 mois.

Dans les demandes de poursuite du traitement, le médecin doit confirmer que son patient n'a pas atteint le stade 3 à l'échelle FAP ou le stade 4 à l'échelle PND. Le renouvellement ne sera pas autorisé en présence d'une maladie au stade FAP 3 ou PND 4.

Autres remarques :

- La classification PND comporte les stades suivants :
  - Stade 0 – aucun symptôme
  - Stade I – troubles sensitifs avec une capacité de marche préservée
  - Stade II – marche difficile, mais sans aide (ni canne ni béquille)
  - Stade IIIA – marche avec une aide (canne ou béquille)
  - Stade IIIB – marche avec deux aides (cannes ou béquilles)
  - Stade IV – patient confiné au fauteuil roulant ou alité
- La classification FAP comporte les stades suivants :
  - Stade 0 – aucun symptôme
  - Stade I – aucune altération de la marche; neuropathie sensitivomotrice et autonome le plus souvent légère des membres inférieurs
  - Stade II – aide à la marche nécessaire, neuropathie le plus souvent modérée en progression vers les membres inférieurs, les membres supérieurs et le tronc
  - Stade III – patient confiné au fauteuil roulant ou alité; neuropathie sensitivomotrice et autonome sévère des quatre membres
- Les soins de fin de vie sont définis comme les soins administrés aux derniers stades d'une maladie terminale, lorsque l'espérance de vie se mesure en mois, et que le traitement à visée curative ou la prolongation de la vie ne sont plus considérés comme étant appropriés, et que les soins visent à améliorer ou à maintenir la qualité de la vie jusqu'au décès (p. ex., prise en charge des symptômes comme la douleur, les nausées et le stress)

Veuillez consulter la monographie d'ONPATTRO® au https://www.alnylam.ca/Canada-Onpattro-Product-Monograph-FRA.pdf pour obtenir des renseignements importants sur les contre-indications, les mises en garde, les précautions, les réactions indésirables, les interactions médicamenteuses, la posologie et les conditions d'utilisation clinique. Vous pouvez également vous procurer la monographie d'ONPATTRO® par l'entremise de notre service médical en téléphonant au 1-877-256-9526.

RAMQ est la marque officielle de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Références : 1. Monographie d'ONPATTRO®. Alnylam Pharmaceuticals. 11 mars 2021. **2.** Régie de l'assurance maladie du Québec. Liste des médicaments. 3 mars 2021. Disponible au : https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/medicaments/liste-med_2021-03/Liste_medicaments_fr_2021-03.pdf. Consulté le 5 avril 2021.

ONPATTRO est une marque de commerce déposée d'Alnylam Pharmaceuticals, Inc.
© 2021 Alnylam Pharmaceuticals, Inc. Tous droits réservés.
4 Robert Speck Parkway, bureau 1522 | Mississauga (Ontario) L4Z 1S1
04, 2021

TTR02-CAN-00141

Alnylam® PHARMACEUTICALS